



## Obtenez votre attestation pour l'export :

- Attestation d'existence
- Attestation UE, libre prestation de services

**Authentifier**  
vos documents

**Justifier**  
l'existence de vos activités

**Faciliter**  
le passage en douanes des  
marchandises



Toute entreprise



Attestation d'existence **80€**

Attestation UE **125 €**



05 49 60 98 05  
formint@poitiers.cci.fr



## Objectifs

### Attestation d'existence

- Etre en mesure de présenter des documents répondant aux exigences contractuelles et ainsi justifier de l'existence des activités et des compétences d'une entreprise (appel d'offres,...)

### Attestation libre de prestations de services

- Cette attestation permet la libre prestation de services à caractère temporaire ou occasionnel dans un autre pays membre de l'Union Européenne., Le pays d'accueil requiert des entreprises la preuve de ses qualifications professionnelles.



## Prestation

### Le service formalités internationales assure la réalisation de ces documents :

- > **Contrôle** de la cohérence et la conformité des pièces justificatives
- > **Traitement** du dossier
- > **Transmission** du document
- > **Délai de délivrance 48h**

>>> Liste des pièces à fournir au verso

 **CCI VIENNE**



CCI Vienne - Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France - CS 50146 Chasseneuil  
86961 Futuroscope Cedex

# Liste des pièces justificatives à fournir

## Pour l'attestation d'existence

### **Par e-mail dans un premier temps : [formint@poitiers.cci.fr](mailto:formint@poitiers.cci.fr)**

- Copie du Kbis de moins de trois mois
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI/ passeport) portant la mention «certifié conforme à l'original» ainsi que votre signature.

### **Par courrier ensuite : CCI Vienne - Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France - CS 50146 Chasseneuil 86961 Futuroscope Cedex**

- Kbis original de moins de trois mois
- Chèque de 80 € HT (hors champ d'application de la TVA) à l'ordre de la CCI VIENNE
- Si vous souhaitez l'envoi en lettre recommandée avec AR, établir un chèque de 5€, à l'ordre de la CCI VIENNE

## Pour l'attestation UE - libre prestation de services

### **Par e-mail dans un premier temps : [formint@poitiers.cci.fr](mailto:formint@poitiers.cci.fr)**

- Copie du Kbis de moins de trois mois
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI/ passeport) portant la mention «certifié conforme à l'original» ainsi que votre signature.

### **Par courrier ensuite : CCI Vienne - Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France - CS 50146 Chasseneuil - 86961 Futuroscope Cedex**

- Kbis original de moins de trois mois
- Chèque de 125 € HT (hors champ d'application de la TVA) à l'ordre de la CCI VIENNE
- Si vous souhaitez l'envoi en lettre recommandée avec AR, établir un chèque de 5€, à l'ordre de la CCI VIENNE

Ajouter aux pièces ci-dessus celles nécessaires pour justifier de l'activité exercée sur la période de deux ans minimum au cours des dix dernières années. (ex : Procès-verbaux de modification /objet social – activité – dirigeants, fiches de salaire précisant l'activité exercée).